REGLEMENT
CONCOURS
DÉCORATIONS DE NOËL 2026

Article 1 – Organisateur

La Commune de Villeneuve-lès-Maguelone organise, afin d'embellir les rues de notre commune pendant la période des fêtes, un concours gratuit intitulé « Concours des décorations de Noël 2026 ».

Il est destiné à encourager les décorations sur la thématique de Noël (des fenêtres, maisons individuelles, jardins, commerces etc.) et à récompenser les plus belles réalisations.

Article 2 – Date et lieu

Le concours se déroule entre le 1er et le 15 décembre à Villeneuve-lès-Maguelone.

Les lauréats seront avisés par mail, durant la 1ère quinzaine de janvier 2027.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les Villeneuvois.

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- 1ère catégorie : portes, balcons ou fenêtres (visibles de la rue)
- 2nde catégorie : maisons, jardins (visibles de la rue)
- 3ème catégorie : vitrines et devantures (visibles de la rue) pour les commerçants

Les lieux décorés devront être visible de la voie publique.

Ne peuvent participer les personnes directement impliquées dans l'organisation du concours.

L'utilisation de décorations lumineuses n'est pas obligatoire.

Pour s'inscrire, merci de renvoyer le règlement complété et signé par mail à evenementiel@villeneuvelesmaguelone.fr **avant le 23 novembre 2026.**

Article 4 – Désignation des gagnants

Le jury se rendra sur les lieux décorés pendant la durée du concours et prendra en compte la qualité de l'agencement des décorations de Noël, le sens artistique, l'originalité et la visibilité pour le public dans la rue (critère d'animation de la voie publique) afin d'attribuer une note sur 20.

- Qualité et harmonie de l'agencement : **5 points**
- Sens artistique : **5 points**
- Originalité : **4 points**
- Animation et visibilité depuis la voie publique : **4 points**
- Utilisation d'un éclairage économe en énergie : **2 points**

Les décisions de l'organisateur sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

L'éclairage électrique économe type LED sera valorisé**.**

Article 5 – Récompenses

Les récompenses suivantes seront attribuées, pour chaque catégorie :

- Premier prix : 1 médaille de la Ville ; 1 photographie dans le Portail ; 2 places pour une représentation au théâtre Jérôme Savary, le jeu de société montpelliérain « Smile Life » et une guirlande LED solaire extérieure de 10 mètres.
- Deuxième prix : 1 médaille de la Ville ; 1 photographie dans le Portail ; 2 places pour une représentation au théâtre Jérôme Savary
- Troisième prix : 1 médaille de la Ville ; 1 photographie dans le Portail

 Les lots ne pourront être ni échangés, ni remboursés, ni remplacés par leur contre-valeur en espèces.

Article 6 – Jury

Le jury sera composé d'élus de la Municipalité.

Article 7 – Droit à l'image

Dans le cadre du concours, des photographies et vidéos des décorations et des réalisations participantes pourront être réalisées par la Commune ou ses prestataires.

La participation au concours autorise la Commune, à titre gratuit, à utiliser et à diffuser ces photographies et vidéos sur ses différents supports de communication, notamment *Le Portail*, le site internet et les réseaux sociaux de la Commune, exclusivement à des fins d'information, de promotion et de valorisation du concours et des événements de la Commune.

Article 8 – Responsabilité

Les décorations sont réalisées et installées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes en vigueur. La Commune ne saurait être tenue responsable des dommages, pertes ou vols subis par les participants.

Article 9 – Modification ou annulation

La Commune se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours pour tout motif d'intérêt général, de sécurité ou de force majeure, sans que les participants puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours emporte acceptation pleine et entière du présent règlement.

Prénom : **Nom :**

Nom du commerce (si 3ème catégorie) :

Adresse :

Mail :

Numéro de téléphone :

DATE ET SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »